

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-47 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE Page 1/2

Séance du 20 novembre 2023.

Le 20 novembre 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRES Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRES Bernard.

Pouvoirs : NARDY Marie-France donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRES Richard

DELATTRE Sabrina donne pouvoir à HILLAIRES Bernard

Absente : PUCHE Viviane

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnées « rue des Granges ».

Ce projet s'élève à 101 225.10 € HT soit 121 470.12 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Contexte :

La Régie des eaux d'Alès Agglomération (RÉAAL) doit intervenir en travaux sur les réseaux humides dans la rue des Granges. Cette opération est prévue fin 2023 début 2024.

Suite à cette opération, la commune souhaite requalifier l'intégralité de la surface de voirie dans cette rue.

Problématique :

Avant de procéder à la reconstruction des revêtements et si possible en coordination avec les travaux de réseaux humides, la commune souhaiterait un traitement en technique discrète des réseaux BTA TEL et EP présents actuellement en tendu façades.

Points forts de l'opération :

Le matériel d'éclairage public est déjà remplacé en technique LED. Des continuités de façades permettent un traitement mixte Aérien/Souterrain.

La zone au départ du poste « Valériscle » est traitée en aérien sur pylône depuis un poste tour. (Ce tronçon pourrait donner lieu à une autre étude ultérieure).

Conformément à ces statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financiers Estimatifs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité :**

l-Approuve les projets sur les réseaux :

-D'Electricité 23-136-DIS dont le montant s'élève à 74 837.15 € HT soit 89 804.58 € TTC

-D'Eclairage public 23-136-EPC dont le montant s'élève à 9 482.45 € HT soit 11 378.94 € TTC

-De Génie civil Télécom 23-136-TEL dont le montant s'élève à 16 905.50 € HT soit 20 286.560 € TTC

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joints, ainsi que les états financiers estimatifs et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

DATE DE LA CONVOCAATION

14 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

14 novembre 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

SMEG
Travaux réseaux secs
Rue des granges

PJ

**Convention de délégation
Etat Financiers Estimatifs**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-47 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE Page 2/2

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

DATE DE LA CONVOGATION

14 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

14 novembre 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

SMEG
Travaux réseaux secs
Rue des granges

PJ

Convention de délégation
Etat Financiers Estimatifs

2-Demande les aides qu’il est possible d’obtenir auprès d’autres organismes.

3-S’engage à inscrire ses participations, telles qu’elles figurent dans les Etats Financiers Estimatifs ci-joints, et qui s’élèveront approximativement à :

-**3 740.00 €** pour les réseaux d’électricité 23-136-DIS

-**11 380.00 €** pour le réseau d’éclairage public 23-136- EPC

-**20 290.00 €** pour le réseau de génie civil Télécom 23-136-TEL

4-Autorise Monsieur le Maire à viser les Etats Financiers Estimatifs, les conventions de délégation ponctuelle de maîtrise d’ouvrage des travaux d’éclairage public et de génie civil Télécom ci-joints.

5-Versera ses participations en deux temps comme indiqué dans les Etats Financiers Estimatifs, à savoir :

-Un acompte au moment de la commande des travaux,

-Le solde à la réception des travaux.

6-Prend note qu’à la réception des travaux, le SMEG établira l’état de solde des travaux et calculera à ce moment les participations définitives de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7-Par ailleurs, dans le cas où les projets seraient abandonnés à la demande de la mairie, la commune s’engage à prendre en charge les frais d’étude qui s’élèvent approximativement à :

-1 020.00 € TTC pour les réseaux d’électricité 23-136-DIS

-302.40 € TTC pour le réseau d’éclairage public 23-136- EPC

-270.00 € TTC pour le réseau de génie civil Télécom 23-136-TEL

8-Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

9-Autorise Monsieur le Maire à signer l’ensemble des actes nécessaires à l’application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
LIBERATORE Jean-Pascal



Le Maire de Saint-Jean de Valériscle
Marc JEKAL



Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID : 030-213002686-20231120-DELIB202347-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.